Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251219-20251265-DE

Plérin sur Mer

République Française
Ville de Plérin

DECISION MUNICIPALE n° DGS 20251265

Demande de subvention au titre de l'appel à projets commun DETR/DSIL 2026 pour la construction d'un espace d'enseignement des arts

Monsieur Ronan KERDRAON, Maire de la commune de Plérin,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'appel à projets commun DETR/DSIL 2026 en date du 12 novembre 2025,
Vu la délibération n°111-2023 du 9 octobre 2023 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,
Vu la délibération n°82-2021 en date du 28 juin 2021 portant approbation du principe de réalisation d'un espace d'enseignement des arts et du recours à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
Vu la délibération n°108-2022 du 7 novembre 2022 portant approbation du programme de l'espace d'enseignement des arts,
Vu la décision municipale n°20231051 en date du 3 octobre 2023 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un espace d'enseignement des arts,
Considérant l'appel à projets commun DETR/DSIL 2026 comportant les catégories d'opérations éligibles et taux de subvention applicable,
Considérant que le projet de construction d'un espace d'enseignement des arts serait éligible à subvention dans le cadre de l'appel à projets susmentionné au titre de la catégorie « rénovation thermique, développement des énergies renouvelables, le recyclage, l'optimisation du foncier disponible et la renaturation ou l'atténuation des effets des canicules »,
Considérant la volonté de la commune de réaliser un nouvel équipement culturel ayant pour vocation l'enseignement des arts (musique, danse, arts plastiques, arts numériques, photographie, ...),
Considérant que les travaux s'étaleront sur trois exercices 2025-2026-2027,

D E C I D E

Article 1 : De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture pour prétendre à une participation au financement de l'opération de construction d'un espace d'enseignement des arts dans le cadre de l'appel à projets commun DETR/DSIL 2026.

Article 2 : Le coût des travaux est estimé à 4 979 352,90 € HT suite à la commission d'attribution des marchés de travaux, hors frais d'études, diagnostics et maîtrise d'œuvre. Les travaux seront réalisés sur trois exercices 2025-2026-2027. Pour financer cette opération, la commune sollicite une subvention de 1 000 000 € pour les deux exercices 2026 et 2027, soit 20,08% du montant prévisionnel des travaux.

Article 3 : Le plan de financement prévisionnel de l'opération est construit comme suit :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251219-20251265-DE

DEPENSES		RECETTES			
COUT TRAVAUX	**Phase APD**	**SUBVENTIONS**			
Construction neuve et interventions sur bâtiments anciens	**4 667 620,85 €**	**Subventions sollicitées**		**1 626 076,00 €**	**% coût travaux**
Démolition- Désamiantage	102 525,00 €	DRAC (demandé)	Rénovation exemplaire 2025	5 000,00 €	0,10%
Curage et gros-oeuvre	1 785 256,32 €				
Charpente	245 328,02 €	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (accord)	Fond Vert : recyclage foncier 2025	323 000,00 €	6,49%
Couverture	431 398,26 €				
Menuiseries ext	411 678,01 €	Préfecture (objet de la demande)	DETR/DSIL 2026-2027	1 000 000,00 €	20,08%
Couverture métallique	68 500,00 €	CARSAT (accord)	Aider les structures permettant l'amélioration de la vie sociale et la prévention de la perte d'autonomie, grâce à des actions d'animations culturelle et sociale ou des accueils physiques	100 000,00 €	2,01%
Serrurerie	32 375,00 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (demandé)	Gestion intégrée des eaux pluviales 2025	198 076,00 €	3,98%
Menuiseries int et agencements	411 110,98 €				
Cloisons et plafonds	391 000,00 €				
Revêtements sol	59 866,03 €				
Peinture et nettoyage	66 999,00 €				
Ascenseur	19 990,00 €				
Electricité CFO CFA	252 000,00 €				
CVC Plomberie	389 594,23 €				
Aménagement espaces extérieurs	**311 732,05 €**	**Subvention obtenue**		**653 600,00 €**	
Terrassement VRD	231 000,00 €	Conseil Départemental des Côtes d'Armor (accord)	Contrat de territoire 2022-2027	653 600,00 €	13,13%
Espaces verts	80 732,05 €				
TOTAL COÛT TRAVAUX	**4 979 352,90 €**	**TOTAL SUBVENTIONS**		**2 279 676,00 €**	**45,78%**
DEPENSES ANNEXES	**1 285 165,01 €**	**AUTRES RECETTES**		**3 984 841,91 €**	
Honoraires maîtrise d'oeuvre	**664 048,03 €**				
ESQ	21 802,62 €				
APS	59 957,20 €				
APD	98 111,77 €	Vente des lots libres		1 800 000,00 €	
PRO	109 013,08 €	Vente lots logement social		210 000,00 €	
ACT	38 154,58 €				
VISA	43 605,23 €				
DET	152 618,31 €				
AOR	21 802,62 €				
STD + FLJ	11 000,00 €				
EXE + QUANT	43 894,44 €				
CSSI	6 000,00 €				
OPC	43 088,18 €				
SYNTHESE	15 000,00 €				
Suivi environnemental	**3 300,00 €**				
Autres missions CSPS/CT	**43 440,00 €**	**Auto financement commune de Plérin**		**1 974 841,91 €**	
Dépenses annexes (diagnostics, études,...)	**58 497,98 €**				
Indémnités candidats non retenus +jury	**40 900,35 €**				
AMO	**33 820,00 €**				
Acquisition foncière	**441 158,65 €**				
TOTAL	**6 264 517,91 €**	**TOTAL**		**6 264 517,91 €**	

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES, ou par voie dématérialisée via l'application Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au recours gracieux au terme de deux mois valant rejet implicite).

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services est chargé d'assurer l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la commune, insérée au registre des délibérations et transmise à :

- Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor,
- Monsieur le Trésorier principal,

Plérin, le 19 décembre 2025

Le Maire

Ronan KERDRAON